

L'AFFAIRE LEROUGE À AUFFARGIS

Par Muriel Vigié



Carte postale du tout début du XX^e siècle. Aujourd'hui, le clocheton a disparu. (Collection mairie)

Il ne s'agit pas d'une affaire policière mais elle occupe la commune avec autant de suspense pendant trente ans, depuis août 1856, date à laquelle le conseil municipal est informé par le maire, M. Fortin, que Mademoiselle Esther Lerouge a fait un legs dont voici les termes :

« Je souhaite et demande que, pour les petites demoiselles de la paroisse dont le hameau de Saint-Benoît, où est ma ferme, dépendra, il soit établi une école qui sera servie par trois sœurs de Saint-André dites Filles de La Croix et, pour cela, je prescris à mon légataire de fournir la somme convenablement nécessaire ».

Or ledit légataire, M. Joseph Adam, qui vit dans le Loiret, est en désaccord total avec la mairie d'Auffargis sur l'interprétation du

testament. Les termes en sont d'ailleurs ambigus, car on voit bien que Mademoiselle Lerouge ignore la paroisse à laquelle Saint-Benoît sera rattaché, tandis que la mairie d'Auffargis, elle, raisonne en tant que commune et elle ne doute pas que Saint-Benoît restera à Auffargis, ce qui a bien été le cas. Il est vrai que, lorsque Mademoiselle Lerouge a rédigé son testament en 1854, Auffargis était rattaché aux Essarts et elle venait juste de décider la reconstruction de son église, détruite à la Révolution. D'autre part, les habitants de Saint-Benoît, qui vouaient une haine tenace à Auffargis, s'estimant délaissés par elle et trop éloignés du centre-bourg, réclamaient régulièrement au préfet d'être rattachés à Vieille-Église.

Lorsque le testament est connu, en août 1856, la nouvelle église vient d'être inaugurée

en grande pompe en présence du député, M. Delapalme, et elle s'orne bientôt de multiples œuvres d'art dont un tableau offert par sa majesté l'empereur Napoléon III. Cependant M. Adam ne cède pas : pour lui, l'école étant exclusivement destinée aux fillettes de Saint-Benoît, elle doit être construite dans ce hameau et il s'obstine, « attendu que Saint-Benoît est appelé à devenir une commune indépendante ». On comprend qu'il suit l'affaire de loin... Pour obtenir gain de cause, il en arrive à offrir un terrain à Saint-Benoît et 51 000 F. pour la construction, somme considérable. La mairie réplique que la volonté de Mademoiselle Lerouge était que son legs profite à toutes les petites filles d'Auffargis et que, d'ailleurs, il n'y aurait que 5 ou 6 élèves potentielles à Saint-Benoît. Bientôt M. Adam a pour lui les deux élus de Saint-Benoît au conseil, MM. Bucherre et Cognasson, mais contre lui – c'est plus surprenant – les sœurs de la Croix elles-mêmes qui n'ont nulle envie de vivre sur le plateau, à l'écart du bourg.

Dès 1857, l'affaire est traitée devant les tribunaux, ce qui entraîne une série d'expertises sur le terrain. Joseph Adam argue que la distance entre le hameau et le centre-bourg est un obstacle insurmontable de « plus de 5 kilomètres ». La mairie fait soigneusement mesurer l'itinéraire et ne trouve que 4 050 mètres et « pour la traversée des bois de Vindrins, il n'y a que 125 m à parcourir en forêt et jamais il n'y a eu aucun incident. » Alors M. Adam promet que, si l'école est bien construite à Saint-Benoît, il y ajoutera une chapelle... sans davantage de succès.

En 1860, les sœurs s'impatientent, mais le conseil municipal est un peu flottant du fait du décès d'un conseiller, de la démission d'un autre et de la maladie du maire. Du coup, le légataire menace de ne verser que 25 000 F. En 1862, un décret impérial semble devoir clore l'affaire en indiquant que l'école de filles est autorisée et que le légataire doit verser 25 000 F., ce qui est fait. La mairie proteste que la

somme est insuffisante et qu'on fera rendre gorge à M. Adam devant la justice et que, d'ailleurs, les conditions de circulation se sont améliorées au point que la distance entre le hameau et le bourg n'est plus désormais que de 3 590 m. « en passant par la route de la vallée »..., ce qui n'empêche pas les habitants de Saint-Benoît de signer une nouvelle pétition pour leur rattachement à Vieille-Église ! En 1863, on fait établir un devis de construction qui se monte à 49 404,96 F. et le maire plaide donc sa cause devant un tribunal à Orléans... qui se déclare incompétent et renvoie l'affaire devant le conseil d'État !

Les années passent : le baron de Lage a succédé à M. Fortin en 1865 et il a mis fin aux velléités de rattachement de Saint-Benoît à Vieille-Église. En 1867, le legs n'a toujours pas été utilisé – l'argent est placé – et Auffargis refuse de construire une école pour filles, plaidant l'insuffisance de son montant.

M. Lesage succède au baron de Lage, décédé en 1869, et, en 1871, alors qu'on vient de subir l'occupation prussienne et que les dépenses de guerre ne sont pas encore indemnisées, il décide l'achat d'une propriété à Auffargis, à côté de l'école communale à la Recette, en utilisant les fonds Lerouge pour y construire une école de filles. Il arrache cette décision au conseil qui était partagé. Mais, en 1873, on pense plutôt installer les filles dans l'ancienne école communale et on envisage de bâtir un presbytère à côté de l'église. Nouveau changement l'année suivante : on décide l'acquisition d'un terrain au lieudit « Le calvaire », où on construira un bâtiment qui sera à la fois mairie et école mixte, avec une cloison au milieu de la classe séparant les garçons et les filles. Cette fois, la population consultée, sans être unanime, est en grande majorité favorable. Pour augmenter les sommes disponibles, outre celles du legs Lerouge, la municipalité vend le terrain de l'ancien cimetière, qui doit être déplacé, et injonction est faite aux familles de « faire

exhumer les restes de leurs parents et amis, et faire enlever les tombes, croix et autres monuments funéraires »... sous trois mois !

La mairie-école orne désormais le cœur du village dès 1878, moyennant un emprunt, mais il n'y a toujours rien de nouveau à Saint-Benoît. En 1881, l'affaire resurgit : la préfecture fait sommation à la municipalité de faire les comptes et de régler enfin le problème... On répond à l'injonction en louant un local en attendant la construction tant attendu. En 1883, on fait nommer un maître et, en 1885, on apprend qu'il faut acquérir du mobilier pour « l'école du hameau de Saint-Benoît

récemment créée par M. le ministre de l'Instruction publique ». Il n'est plus question des sœurs car les lois de Jules Ferry ont permis à la commune de se libérer du vœu de Mademoiselle Lerouge.

Mais rien n'est simple dans cette commune : l'architecte, M. Piquet, a fait effectuer des travaux supplémentaires dits « de restauration » en 1887 – alors que l'école a été achevée en 1885 – et pour une somme supérieure au devis. Par ailleurs, il n'a pas payé l'entrepreneur et il ne rend pas ses comptes... Une affaire Piquet risque bien de succéder à l'affaire Lerouge, mais c'est une autre histoire.



Carte postale colorisée : La mairie-école d'Auffargis en 1904. (AD 3Fi14 7).

Documentation : Délibérations communales, AD 113^E Dépôts 3 et 4.